

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

---ooOoo---

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

1/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Convention partenariale entre la Ville de Mons en Barœul et Logis Métropole

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2/1 – Acquisition d'un garage rue Lacordaire

2/2 – Requalification de la place Vauban – Acquisition de foncier

2/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Ile-de-France

3 – TRAVAUX

3/1 – Verdissement des pieds de façades

4 – FINANCES

4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Budget Principal

4/2 – Dissolution de la régie de gestion du Service Animation Municipal (SAM)

5 – PERSONNEL

5/1 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

5/2 – Convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent

6 – PETITE ENFANCE

6/1 – Subvention de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

7 – ECOLE/ENFANCE

7/1 – Groupe scolaire Saint-Honoré Notre Dame de la Treille – Convention de location

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire
8/2 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire, restauration scolaire, études surveillées et des accueils collectifs de mineurs
8/3 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Création d'une artothèque à la bibliothèque municipale

13 – DIVERS

13/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics
13/2 - Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de droit de priorité

QUESTIONS DIVERSES

Mme JAMIL HUSSAIN est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, Mme ADGNOT, Mme ANSART, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, Mme AJIAR, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme ALBA, M. MAES, M. BAENTS, M. DECLERCQ, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme CHABANE par M. ELEGEEST ; Mme GINGOLD par Mme LEDÉ ; Mme CHATTELÉE par Mme BERGOGNE ; Mme WICKE par M. WASIEWICZ ; M. PANNETIER par M. DEVOUGE ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO ; M. GARCIA par Mme LAVALLEZ.

Absent excusé :

M. TOUTIN

M. le Maire souligne en introduction que la période a été intense avec de nombreuses réunions publiques et manifestations, les fêtes d'écoles, les sorties des aînés, les fêtes de quartiers et de gros dossiers en cours.

Il remercie tous les Monsois qui s'impliquent dans ces événements.

Il précise que l'ordre du jour est assez léger mais qu'il comporte des sujets importants.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars dernier est adopté à l'unanimité.

1/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Convention partenariale entre la Ville de Mons en Barœul et Logis Métropole

M. le Maire explique que ce chantier de déconstruction partielle a nécessité 5 ans de préparation et qu'il engendrera 2 années de travaux.

Il précise qu'il est un trait d'union entre l'ANRU 1 et l'ANRU 2 et qu'il constitue une modification importante du paysage urbain monsois avec une transformation en espaces verts et des circulations douces.

Il ajoute que les performances énergétiques des 2 parties de l'immeuble qui vont rester seront améliorées.

Mme DUBRULLE rappelle que, dans le cadre du 1^{er} renouvellement urbain, Logis Métropole s'est engagé à une démolition partielle de l'immeuble Galion ainsi qu'à une réhabilitation importante des deux immeubles restants.

Elle indique que les travaux de désamiantage et de préparation ont commencé et que la déconstruction du centre du bâtiment devrait intervenir à la rentrée de septembre jusqu'en décembre de cette année.

Elle précise qu'en parallèle, les travaux extérieurs et intérieurs des logements ont commencé.

Elle annonce que des travaux sont prévus à l'intérieur des logements :

- réfection des installations électriques, de la distribution de chauffage, avec individualisation des charges,
- remplacement des appareils sanitaires et des chauffe-bains ainsi que des portes de cellier,
- pose de sols souples, peinture des cuisines, salles de bains et wc.

A l'extérieur des logements :

- isolation thermique pour les façades et remplacement des fenêtres,
- étanchéité des toitures,
- amélioration de la sécurité incendie,
- réfection des ascenseurs,
- installation de la vidéo,
- aménagement de locaux pour encombrants et vélos,
- création d'un espace d'accueil à Logis Métropole,
- embellissement des parties communes (sol, électricité, peintures...),

- restructuration des halls d'entrée afin de permettre l'accès aux PMR et amélioration des halls qui seront plus lumineux et ouverts sur l'avenue Parc Sangnier tout en conservant l'accès au parking à l'arrière.

Elle indique que les travaux de réhabilitation devraient se terminer à la fin 2019.

Elle ajoute que la reconfiguration complète des halls d'entrée de l'immeuble Galion ainsi que l'espace libéré à la suite de la déconstruction du centre du bâtiment permettent d'offrir de nouvelles possibilités de circulation piétonne, de nouveaux aménagements d'espaces verts et de jeux.

Elle souligne que grâce à ces aménagements, les Monsois pourront aller et venir de l'avenue Kennedy jusqu'au Parc Sangnier et continuer jusqu'à la rue du Périgord voire jusqu'au Fort.

Elle précise que l'accès aux entrées reconfigurées par Logis Métropole doit aussi s'accompagner d'un aménagement de l'espace public d'où cette délibération proposant la signature d'une convention qui prévoit la participation financière de Logis Métropole à hauteur de 20 % car Logis Métropole et les locataires bénéficieront d'une accessibilité plus aisée aux logements réhabilités.

Elle propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention partenariale.

M le Maire rappelle qu'un des objectifs de l'ANRU est de désenclaver les quartiers composés de grands ensemble HLM et que l'immeuble de Logis Métropole constitue une barrière qui « coupe la ville en deux ».

Il note qu'il s'agit d'une belle illustration d'un des objectifs de l'ANRU qui est de tisser du lien entre deux grands secteurs de la ville.

Il ajoute que les constructions sont difficiles à faire accepter mais qu'il faut penser que si on peut faire une opération aussi importante c'est parce que l'on peut construire ailleurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Acquisition d'un garage rue Lacordaire

M. JONCQUEL indique que le titre de la délibération ne laisse pas deviner le caractère déterminant de la démarche.

Il ajoute qu'il s'agit pour la Ville de préparer les conditions de faisabilité du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

Il précise que sur ce site, libéré du marché du jeudi depuis son installation sur la place de l'Europe, présentant des espaces publics défraîchis qui nécessitent une requalification, la Ville envisage le développement d'une opération de renouvellement urbain.

Il explique qu'il s'agit d'implanter du logement diversifié contribuant à la reconstitution de l'offre et à la diversification (logement accession) présentant des gabarits assurant une transition entre les maisons R+2 de la rue Lacordaire et les immeubles de la résidence de l'Europe.

Il propose également un espace vert (square) assurant une continuité végétale et des parcours entre Renaissance, Allende et le secteur Lacordaire.

Il évoque enfin des capacités de stationnement pour les activités du rez-de-chaussée de l'Europe et pour les équipements sportifs.

Il souligne qu'une telle ambition, en quelque sorte terminer le travail engagé avec le PRU, nécessite de raisonner global et il paraît complètement incongru de raisonner avec le maintien de la batterie de garages située rue Lacordaire.

Il indique que la Ville a engagé des négociations à l'amiable avec les propriétaires vendeurs, avec la copropriété pour acquérir les garages au gré des ventes.

Il note que la Ville veillera, dans la définition du projet urbain, à intégrer dans les cahiers des charges des opérations et des fiches de lot, l'absolue nécessité de reconstituer les capacités de stationnement pour les vendeurs qui en exprimeront le souhait (en rez-de-chaussée des immeubles, en parking souterrain ou sous forme de box).

Il conclut son propos sur les délais. Compte tenu des délais de contractualisation et d'organisation, un projet pourra voir concrètement le jour d'ici 3 à 5 ans.

M. le Maire indique qu'il est monté pour la première fois sur le toit de la résidence de l'Europe et qu'on constate que la ville est verte sauf à cet endroit où l'on découvre un champ de bitume et une batterie d'une quarantaine de garages.

Il ajoute qu'il faut libérer cet espace pour y mettre des logements, un bel espace vert et des capacités de stationnement.

Il explique qu'il faut reconstituer l'offre des utilisateurs de garages et acheter au fil de l'eau les occasions qui se présentent.

M. TONDEUX considère qu'il s'agit d'un beau projet mais qu'il faut apporter un gros soin quant à l'entretien.

Il fait allusion aux événements climatiques de juin et aux inondations qui ont touché la galerie de l'Europe pour la 3^{ème} fois depuis 2000.

Il ajoute que ce phénomène est dû à un défaut d'entretien qui incomberait au service public mais estime que la réponse de la Mairie consistant à rappeler qu'il s'agit de la compétence de la MEL n'est pas satisfaisante.

Il réclame une réponse claire en termes de responsabilité et d'action à mener.

M. le Maire répond que l'orage du 7 juin qui n'a pas touché les villes voisines de Lille et Villeneuve d'Ascq a été un épisode très bref qui a saturé les réseaux d'évacuation de l'eau sur toute la ville.

Il ajoute que selon le diagnostic, la brutalité de ce phénomène peut arriver tous les 50 ans et que la situation des écoulements à Mons en Barœul est sans commune mesure avec ce qui s'est passé au Nord de la commune et notamment au carrefour du Croisé Laroche à Marcq en Barœul.

Il note que 224 000 sinistres ont été recensés en France fin mai/début juin et espère que cet événement singulier ne sera pas accentué par les dérèglements climatiques.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement relève de la MEL et ajoute que la Ville insiste régulièrement pour que la MEL réalise les travaux d'entretien.

M. TONDEUX souhaite avoir à disposition les résultats des actions menées auprès de la MEL.

M. le Maire lui répond que la MEL a réalisé de nombreux équipements avec par exemple une « cathédrale souterraine » à la pointe de Fives pour éviter les inondations de la VRU. Il s'engage à communiquer à M. TONDEUX la date et la nature des interventions de la MEL.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – Requalification de la place Vauban – Acquisition de foncier

Mme DUBRULLE indique qu'après la réhabilitation de l'immeuble Jasmin, de la tour Anémones appelée aussi tours jumelles et pour donner suite au réaménagement du parking du Maréchal Juin et du Mail Carrel, il est temps d'envisager le réaménagement de la place Vauban afin de terminer l'espace public sur ce secteur.

Elle ajoute qu'il s'agit :

- de poursuivre l'aménagement paysager du Mail Carrel jusqu'au pied des tours jumelles,

- d'améliorer significativement l'accessibilité dont les PMR, au centre médical, à la pharmacie et aux salles municipales, à l'arrière de Jasmin, en reconfigurant significativement les dénivelés existants et grâce à l'aménagement de rampes,
- de rendre plus lisible l'accès pour les piétons lorsque l'on vient du boulevard Gayet,
- de permettre plus de lisibilité pour le stationnement avec un accès pour les voitures par l'arrière des tours afin de dégager un véritable espace de vie, de rencontre, entre le Mail Carrel jusqu'à l'entrée principale des tours jumelles,
- de prévoir l'aménagement de bancs et de tables afin de favoriser des moments de convivialité,
- d'améliorer l'espace de jeux,
- de garder un maximum d'arbres et d'en planter d'autres comme quelques arbres fruitiers et à fleurs ainsi que d'installer des espaces végétalisés inexistantes aujourd'hui,
- de refaire entièrement le sol.

Elle précise que ce projet a été présenté en réunion publique et a été accueilli très favorablement par les riverains présents.

Elle souligne que ce projet nécessite un travail sur les dénivelés situés le long de la copropriété, à l'arrière de Jasmin ainsi que la réalisation de stationnement sur l'ancienne emprise du morceau de « L » démolis, il y a plusieurs années par Partenord.

Elle mentionne que cette délibération prévoit donc d'acquérir à l'euro symbolique, la parcelle de la copropriété et de celle de Partenord afin de pouvoir réaliser ce projet d'espace public très attendu par les Monsois de ce quartier.

M. le Maire souligne qu'il y a eu beaucoup de concertation et de porte à porte avant la réunion publique et que le projet a été accueilli favorablement.

Il ajoute qu'il s'agit de finir le travail sur ce secteur qui avait bénéficié de la préfiguration de l'ANRU 1.

Il explique que le foncier appartient pour 80 % à la Ville et 20 % à la MEL et qu'il avait été question de demander une participation à la MEL.

Il indique que le montage était trop complexe et trop long et que la Ville a décidé de prendre en charge intégralement les dépenses avec en contrepartie une dépense de la MEL à hauteur de 200 000 € sur une opération de voirie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Ile-de-France

M. JONCQUEL annonce que la Ville prend une décision qui est issue de la convention de rénovation urbaine signée en 2009. Il précise qu'il s'agit des parachèvements du PRU qui prévoit en lieu et place des immeubles les plus délabrés de l'ex-ZUP (Marronniers, Sorbiers, Érables de l'ancienne place Ile-de-France), l'accueil de 25 nouveaux logements au sein de l'écoquartier du « Nouveau Mons ».

Il ajoute que ces 25 logements sont mis en œuvre par l'Association Foncière Logement implantés en front à rue de la rue du Fort sous forme de 15 maisons individuelles (R+1) et d'un petit immeuble collectif de 10 logements (R+3) en bordure des rues du Fort et du Languedoc.

Il indique que sur ce site, l'architecte (l'agence Mauboussin Dumez à Roubaix) propose une architecture sobre, contemporaine, alliant sur des volumes simples et découpés, brique sombre, enduit blanc et gris intégrant dans son rez-de-chaussée le stationnement du collectif.

Il souligne que, sur le plan du produit logement, il s'agit d'un produit venant diversifier l'offre de logements du « Nouveau Mons ». En lieu et place des logements locatifs sociaux Ile-de-France, on trouvera ces 25 logements en locatif privé pour des salariés.

Il fait part que dans la mesure où l'AFL est financée par Action Logement (le 1 % logement) financé par les employeurs, cette opération constitue une avancée de plus vers la mixité initiée avec le PRU (avec les opérations Trocadéro-Nexity/Equilibre-Projectim et Pépite SNI).

Il ajoute que, sur le plan urbain, cela terminera la rue du Fort.

Il évoque que, dès lors que les propriétaires seront vendeurs, il restera à compléter cet axe par une connexion piétonne entre la rue de Bretagne et la rue de Normandie pour retrouver la rue du Fort qui préexistait à la ZUP.

Il précise que ces démarches ont pris du temps :

- l'AFL est un opérateur complexe qui prend du temps dans ses décisions,
- l'AFL a organisé un concours d'architectes pour proposer à la Ville cette offre,
- il a fallu régler des opérations de pollution entre plusieurs partenaires MEL, Ville et Partenord pour lesquelles la Ville a accepté de faire un effort supplémentaire.

Il explique que concrètement l'objet de la délibération est de déclasser le terrain avant de pouvoir le céder à l'AFL.

Il remarque que les choses avancent et il note qu'il est bien temps que l'aménagement de ce quartier soit terminé avant que la Ville s'engage dans les démarches du NPNRU notamment sur la barre Languedoc et ses abords qui méritent une intervention.

M. TONDEUX demande si la dépollution concerne la délibération votée en mars et souhaite revoir le plan. Il souhaite également connaître l'avenir des maisons rue de Bretagne.

M. JONCQUEL lui répond qu'il s'agit de l'opération réalisée de part et d'autre de la rue du Fort. Il indique que l'opération rue de Bretagne s'inscrit dans le temps long et qu'une des maisons achetées est mise à disposition d'un agent effectuant des astreintes. Il ajoute que les 2 autres maisons seront achetées à terme lorsqu'elles seront en vente.

Il précise qu'il s'agira d'une continuité piétonne et cyclable qui reconstituera la rue du Fort qui existait avant la construction de la ZUP.

M. Le Maire note que les logements étaient les plus dégradés dans l'endroit le plus dense de la ville concentrant les plus grandes difficultés.

Il ajoute qu'il a fallu beaucoup d'abnégation pour mener à bien ce projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Verdissage des pieds de façades

Mme DUBRULLE rappelle que, depuis plusieurs années, l'équipe municipale met en œuvre des projets favorisant la place de la nature en ville.

Elle précise que cette volonté et ces réalisations ont d'ailleurs été reconnues par la labellisation de l'écoquartier du « Nouveau Mons » sur toutes les thématiques du développement durable, également par l'obtention de 3 fleurs dans le cadre du « Concours des villes et villages fleuris » et aussi par le prix des « Victoires du paysage ».

Elle ajoute qu'au-delà de cette reconnaissance, la Ville, par le réaménagement d'espaces publics bitumés ou très minéraux, essaie, dans la mesure du possible, de les rendre en espaces plus verts.

Elle cite comme exemple le plus marquant l'aménagement du Parc Sangnier sur l'ancien emplacement d'un boulevard qui ressemblait à une autoroute, laquelle s'est transformée en un parc.

Elle mentionne un exemple plus récent, les aménagements prévus au niveau des cours d'écoles pour transformer des cours très minérales en jardins d'écoles.

Elle ajoute que ces projets conçus avec les enfants et les équipes enseignantes sont présentés actuellement au Lien et seront réalisés dans les mois qui viennent.

Elle souligne qu'afin de favoriser, d'encourager les propriétaires à végétaliser leurs façades, la Ville réalisera les fosses et accordera l'occupation du domaine public à titre gracieux.

Elle précise qu'afin de responsabiliser le demandeur, une participation de 30 € sera demandée ainsi qu'un engagement d'aménager et d'entretenir l'espace devant leur façade selon le cahier des charges annexé à cette délibération.

Elle indique que par cet encouragement, la Ville peut espérer que, petit à petit, les rues plus anciennes de la Ville soient plus verdoyantes.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une action impulsée par la MEL et d'une demande des habitants.

M. LEBON annonce que les écologistes voteront pour cette délibération en précisant qu'il est important de lutter contre le réchauffement des villes en perspective du réchauffement climatique.

Il ne comprend pas en revanche pourquoi la Ville de Mons en Barœul est la seule de la Métropole à faire payer cette démarche aux habitants.

M. le Maire lui répond que ce n'est pas une question d'argent et qu'il s'agit d'une participation marginale par rapport au coût de revient des opérations. Il ajoute qu'il s'agit d'une question de principe et qu'il n'est pas favorable à la gratuité totale qui pourrait aboutir à des demandes sans volonté déterminante d'adhésion et d'engagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Budget Principal

M. BOSSUT explique que, d'une part, le Trésorier a demandé à la Ville d'inscrire une provision pour créance douteuse de 55 000 € et que, d'autre part, il fallait inscrire des écritures de clôture comptable d'opérations antérieures qui constituent des opérations d'ordre.

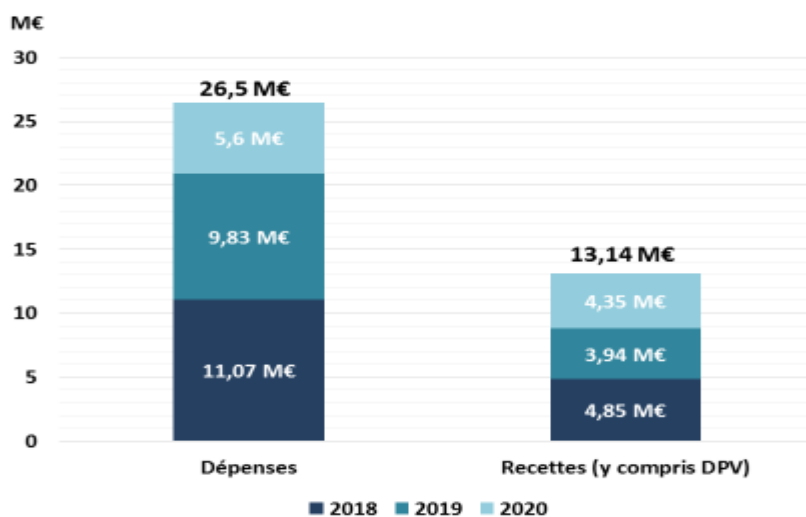
Il en profite pour faire un point sur le plan pluriannuel d'investissements 2018/2020 en présentant un diaporama.

Programme d'investissement 2018-2020

Etat d'avancement - juin 2018



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020



Opérations finalisées/ en cours de finalisation



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Maison du Projet
« Le Lien »



Coût opération	1 122 000 €
Réalisé au 15 06 2018	1 055 000 €
Dont réalisé 2018	290 800 €

- Ouverture en mars 2018
- Reprise de la chape en juil-août



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Restaurant du Fort



Coût opération	331 000 €
Réalisé au 15 06 2018	106 400 €

- Ouverture en avril 2018
- En attente des signatures des DGD (aucune réserve)



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2018-2020

Relocalisation
Mission Locale



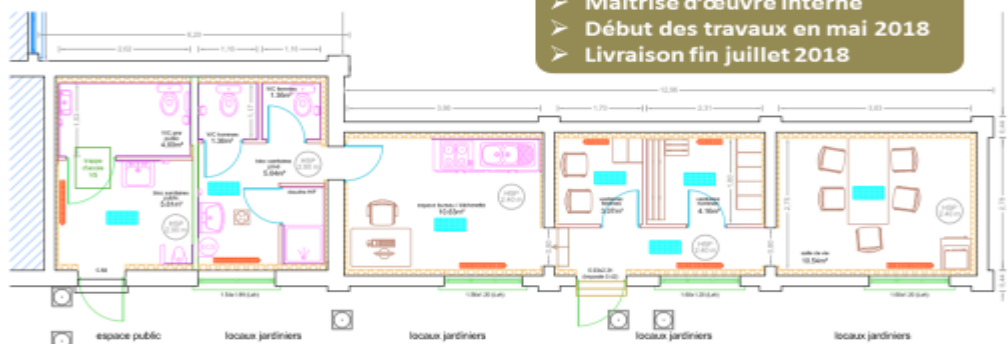
Coût opération	222 000 €
Réalisé au 15 06 2018	156 300 €
Dont réalisé 2018	138 400 €

- Livraison le 25 mai 2018
- En attente des signatures des DGD (aucune réserve)

Mons
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2018-2020

Locaux jardiniers au
cimetière



Coût opération	170 000 €
Réalisé au 15 06 2018	35 000 €

- Maîtrise d'œuvre interne
- Début des travaux en mai 2018
- Livraison fin juillet 2018

Mons
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2018-2020

Ecole
Charles De Gaulle



Coût opération	2 250 000 €
Réalisé au 15 06 2018	1 229 800 €
Dont réalisé 2018	819 300 €

- Début des travaux en juillet 2017
- Livraison fin août 2018

Mons
en Barrois

Opérations attribuées



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020



Budget opération	360 000 €
Réalisé au 15 06 2018	15 500 €
Dont réalisé 2018	10 700 €

- 1^{ère} réunion de chantier fin mai
- Début des travaux 11 juin 2018
- Livraison mi-octobre 2018



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020



Budget opération	3 200 000 €
Réalisé au 15 06 2018	86 000 €
Dont réalisé 2018	63 000 €

- Désamiantage de l'étage en juil. 2018
- Attribution des marchés le 6 juillet 2018
- Livraison fin août 2019



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Restaurant scolaire
Jean Zay



Budget opération	1 090 000 €
Réalisé au 15 06 2018	41 000 €
Dont réalisé 2018	1 900 €

- 1^{ère} réunion de chantier fin mai
- Début des travaux en juil. 2018
- Livraison fin août 2019

PROJET N° 1
Site de l'école Jean Zay - Mons

Mons
en Réseau

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Des cours « aux jardins
d'école » - Cour Concorde



Budget opération	510 000 €
Réalisé au 15 06 2018	10 535 €

- Cours Concorde et Anne Franck : du 2 juil. au 17 août 2018
- Cour Caramel : du 13 août au 15 sept. 2018
- Plantations : du 22 oct. au 2 nov. 2018

Mons
en Réseau

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Des cours « aux jardins
d'école » - Cour Renaissance



Budget opération	390 000 €
Réalisé au 15 06 2018	2 400 €

- Travaux : du 9 juil. au 5 sept. 2018
- Plantations : du 22 oct. au 2 nov. 2018

Mons
en Réseau

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2018-2020

Salle de projection
du Fort



Budget opération	48 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Remplacement des sièges et du sol du 9 au 27 juil. 2018
- Reprise de la scène par l'atelier au 4^{ème} trim. 2018

Mons 
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2018-2020

Toiture des Sarts



Budget opération	84 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Début des travaux fin mai 2018
- Livraison en juillet 2018

Mons 
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2018-2020

Rénovation éclairage
public quartier Concorde



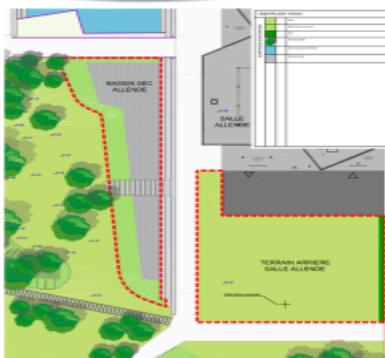
Budget opération	105 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Remplacement de 51 mats et lanternes
- Travaux en juin et juillet 2018
- Baisse de la consommation estimée à 70%

Mons 
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Bassin Allende



Budget opération	54 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Début des travaux mi-août 2018
- Livraison en novembre 2018

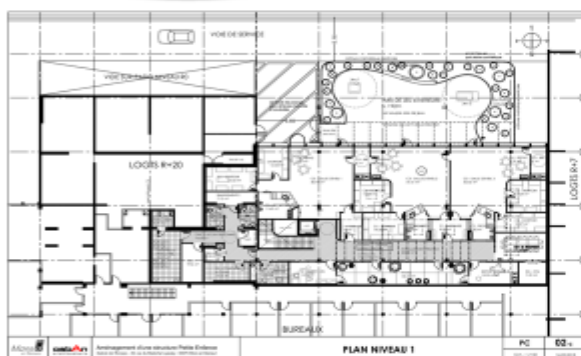
Mons
en Barceul

Opérations en études

Mons
en Barceul

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Crèche « Europe »



Budget opération	2 150 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Phase d'Avant Projet Définitif
- Début des travaux : 4^{ème} trim. 2018
- Livraison : 4^{ème} trim. 2019

Mons
en Barceul

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Démolition Van Der Meersch

Budget opération	À définir
Réalisé au 15 06 2018	



- **Décision d'acquérir** : 12 avril 2018
- **Diagnostic déchets** : 5 juin 2018
- **Diagnostic amiante avant démolition** : en cours
- **Travaux** :
 - 4 à 6 mois de désamiantage
 - 1 à 2 mois de démolition

Mons
en Réseau

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Vestiaires stade Michel Bernard

Budget opération	1 530 000 €
Réalisé au 15 06 2018	25 500 €
Dont réalisé 2018	16 900 €



- **Permis de construire déposé**
- **Marché démolition attribué (25K€)**
- **Démolition** : oct. 2018
- **Travaux** : nov. 2018 à juillet 2019

Mons
en Réseau

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Stade Félix Peltier

Budget opération	4 480 000 €
Réalisé au 15 06 2018	4 100 €



- **Esquisses des tribunes en cours**
- **Planning à définir en concertation avec le club**

Mons
en Réseau

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Reprise des concessions au Cimetière



Budget opération	300 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Marché en cours d'analyse
- Début des travaux en octobre 2018

Mons
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

AMO FORT – Etude de sécurité



Budget opération	46 000 €
Réalisé au 15 06 2018	-

- Marché attribué en juin 2018
- Etudes : juin à octobre 2018

Mons
en Barrois

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

Vidéo Protection – Phase 2



Budget opération	341 000 €
Réalisé au 15 06 2018	5 700 €

- Rédaction du CCTP en cours

Mons
en Barrois

M. le Maire indique que ce diaporama démontre la dynamique d'investissement exceptionnelle de la Ville pour les 3 années qui viennent et ajoute que la situation de Mons en Barœul n'illustre pas le discours sombre de certaines collectivités.

Il précise qu'à Mons en Barœul, les dotations de compensation ont plus que compensé les pertes de DGF.

Il souligne l'effort considérable sur les écoles, les équipements sportifs, le cadre de vie et la petite enfance avec le projet de crèche.

M. LEBON demande des précisions sur la créance du débiteur.

M. BOSSUT lui répond que le Trésorier estime que la Ville a des créances douteuses avec un risque de non-recouvrement et qu'il y a lieu par mesure de précaution de prévoir une provision pour risque.

M. le Maire ajoute qu'une des créances douteuses relève d'une dimension personnelle sur laquelle il ne souhaite pas s'étaler.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour et 2 abstentions ; une conseillère municipale s'est abstenue : Mme LAVALLEZ (M. GARCIA ayant donné pouvoir à Mme LAVALLEZ).

4/2 – Dissolution de la régie de gestion du Service Animation Municipale (SAM)

M. le Maire explique que le Service d'Animation Municipale (SAM) n'existe plus depuis longtemps mais que la régie autonome permettait d'apporter de la souplesse. Il ajoute que celle-ci n'a plus son utilité avec la mise en place des Bons Loisirs Adolescents (BLA) et qu'il y a lieu de simplifier cette procédure administrative.

Mme LAVALLEZ demande pourquoi cette simplification n'a pas eu lieu plus tôt.

M. BOSSUT lui répond que la Ville a obtenu de la part du nouveau Percepteur l'assurance que la flexibilité mise en place était applicable dans le cadre d'une simple régie municipale et pas seulement dans le cadre d'une régie autonome.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

M. le Maire précise que la seule modification concerne le logement de la rue de Bretagne qui sera occupé par l'agent municipal d'astreinte aux foyers-logements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/2 – Convention d’adhésion au service mission d’intérim territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d’agent

M. le Maire indique qu’il existe des tensions sur certains postes notamment aux finances et que dans ce cas la Ville a la possibilité de passer par le CDG pour la mise à disposition d’agents.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

6/1 – Subvention de la crèche d’entreprise « Les Mondilous »

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

7/1 – Groupe scolaire Saint-Honoré Notre Dame de la Treille – Convention de location

M. le Maire explique que le Maire précédant avait « joué au Monopoly » avec le foncier et les bâtiments du « Haut de Mons » constitués de l’école Notre Dame de la Treille, du restaurant scolaire et de la salle de sports Léo Lagrange en 1984.

Il précise que 2 types de conventions ont été signées avec des durées différentes :

- un bail classique pour les locaux de l’école maternelle,
- un commodat pour les locaux de l’école élémentaire.

Il indique qu’il s’agit d’aligner le bail de 33 ans sur la durée du commodat en proposant un nouveau bail pour les locaux de l’école maternelle.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

M. le Maire précise qu’il n’y a aucune baisse de subvention pour les APE et les coopératives scolaires.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

8/2 – Actualisation des tarifs municipaux de l'accueil périscolaire, restauration scolaire, études surveillées et des accueils collectifs de mineurs

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une simple actualisation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/3 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales

M. le Maire souligne que la seule nouveauté concerne les studios d'enregistrement de la salle Allende et M. LEDÉ précise qu'il s'agit de l'ajout de tarifs pour le mixage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – Création d'une artothèque à la bibliothèque municipale

M. LEDÉ annonce que la Ville propose d'organiser à la bibliothèque, un nouveau service qui sera inauguré, en septembre, si la délibération est votée.

Il précise qu'il s'agit d'un système de prêt d'œuvres d'art, autrement dit une artothèque. Des œuvres d'art pourront être prêtées aux adhérents de la bibliothèque qui sont à jour de cotisation.

Il ajoute que les œuvres, en général réalisées sur papier et encadrées, seront mises à disposition à la bibliothèque et renouvelées tous les ans par le Fonds d'Art Contemporain Frontière.

Il indique que ce sont des lithographies, des gravures des affiches d'art et que cela représente une vingtaine d'œuvres, de dimension A3 en général.

Il explique que le fond d'art contemporain a été créé par l'artiste Gérard DUCHENE et mis en œuvre par l'EPSM Lille Métropole, l'association médico-psycho-sociale, le centre collaborateur de l'OMS, l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, dans la lutte anti-discrimination des personnes souffrant de troubles psychiques.

Il souligne que le but est de sensibiliser le public à cette action, de développer l'accès de tous à la création artistique et de décloisonner les pratiques culturelles.

Il ajoute que la Ville propose donc d'autoriser la signature de la convention avec l'association intercommunale de santé, santé mentale et citoyenneté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

Pas de vote.

13/2 - Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de droit de priorité

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un dossier complexe avec un immeuble de 300 logements, des copropriétaires multiples, un exploitant qui est le CROUS, une partie du terrain qui appartient à la Ville et une autre à la MEL.

Il ajoute qu'un scénario de réhabilitation avait été envisagé puis abandonné par le CROUS et que la Ville s'est prononcée très vite pour des raisons d'ordre public et de stratégie immobilière et foncière. En effet, il y avait d'une part un risque que cet immeuble vacant devienne squatté et il offrait d'autre part, une possibilité pour la reconstitution de l'offre de logements.

Il indique qu'après 5 ans de négociations, le changement de Directeur au CROUS a permis de conclure cette opération.

Il ajoute qu'une réunion publique sera organisée dans le quartier du parc de la Solitude dès que les cabinets d'études sortiront un projet.

Pas de vote.